Saint-Jean-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DE TARIFICATION

POUR LES USAGERS DU TRANSPORT ADAPTÉ

(Article 48.41 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12)

Avis est par les présentes donné que la tarification pour les usagers du transport adapté modifiée pour l'année 2027, tel qu'adopté par le conseil municipal le 27 octobre 2026 par la résolution nº CM-20261027-15.3 et sera en vigueur à compter du 1er janvier 2027 :

	Secteur EST Réservation : 450 348-3088					Secteur OUEST Réservation : 1-844-359-6024, option 5	
	St-Jean-sur-Richelieu	Territoire I		Territoire II		Territoire III	Territoire IV
		Autobus	Taxi	Autobus	Taxi		
Passage simple	5,50 $	7,50 $	14,50 $	7,75 $	15,50 $	8,25 $	8,00 $
10 passages Régulier	26,25 $						
10 passages Réduit	17,00 $						
20 passages Régulier	52,50 $	113,00 $		124,00 $		135,00 $	128,25 $
20 passages Réduit	34,00 $						
Carte mensuelle - Régulier	83,00 $						
Carte mensuelle - Réduit	45,25 $						
VOYAGE BLANC – LOCAL 1re pénalité 2e pénalité et suivantes	10,00 $ 20,00 $	20,00 $ 30,00 $		30,00 $ 40,00 $		10,00 $ 20,00 $	10,00 $ 20,00 $
Rendez-vous médicaux hors-territoire**							
Rive-sud	8,25 $	30,00 $		32,25 $		1 passage : 28,75 $ – 10 passages : 287,50 $	
Montréal	13,00 $	33,50 $		36,50$		1 passage : 32,50 $ – 10 passages : 352,00 $	
St-Jean-sur-Richelieu						1 passage : 23,25 $ – 10 passages : 232,50 $	
Valleyfield						1 passage : 24,25 $ – 10 passages : 242,50 $	
Châteauguay, Ormstown						1 passage : 17,50 $ – 10 passages : 175,00 $	
Pénalité voyage blanc Hors-territoire	20,00 $	30,00 $		40,00 $		20,00 $	20,00 $
	St-Jean-sur-Richelieu	Henryville, Mont-St-Grégoire St-Alexandre, St-Sébastien Ste-Anne-de-Sabrevois St-Blaise-sur-Richelieu St-Paul-Île-aux-Noix St-Valentin		Lacolle Napierville Noyan St-Georges-de-Clarenceville St-Jacques-le-Mineur Venise-en-Québec		St-Rémi, St-Michel, Ste-Clotilde St-Patrice-de-Sherrington St-Cyprien de Napierville St-Bernard-de-Lacolle St-Édouard, St-Chrysostome Hemmingford Village Hemmingford Canton St-Urbain-Premier, St-Isidore	Sainte-Martine
Remplacement d'une carte d'admission au transport adapté perdue, volée ou brisée 6,25 $							

* Le coût d'un déplacement entre deux municipalités d'un même secteur** est facturé selon le montant le plus élevé.
** Déplacements possibles entre les municipalités d'un même secteur uniquement (EST ou OUEST).
** Déplacements pour rendez-vous médicaux hors-territoire : les réservations doivent être effectuées au moins 48 heures à l'avance.
Les pénalités sont payables en argent comptant et par carte de débit ou crédit.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 5e jour de novembre 2026

(S) Pierre Archambault, Greffier,
avocat, MBA